

Consulter notre site www.aaccres-qualibio.com

Formations présentielle et analyses partagées de pratiques

158^{èmes} journées QUALIBIO

Elaborer et déployer un parcours de santé coordonné sur un territoire (14 heures)

Objectifs pédagogiques:

- Préparer les professionnels à des prises en charge s'inscrivant dans des parcours de soins cohérents et coordonnés
- Connaître les nouveaux enjeux de la coordination de la prise en charge des patients dans le cadre de son parcours
- Savoir déployer et évaluer une démarche d'accroissement de l'efficacité des parcours de soins.
- Acquérir les méthodes et outils d'analyse pour la performance et l'efficacité - Savoir analyser et optimiser l'organisation et des flux.
- Savoir optimiser et rationaliser la gestion des ressources.
- Définir des indicateurs mesurant l'efficacité des processus, associée à une organisation des soins et assurant le pilotage sur la durée.

Public : Directeurs d'établissements, et professionnels d'encadrement médico-soignants et social du secteur sanitaire et médicosocial,

Prérequis : néant au-delà des connaissances déjà acquises professionnellement en établissement de santé sanitaire, médico-social, social

Formateur(s) : M. Patrick TOUBON : 30 ans d'expérience, Expert : en secteurs sanitaire, social et médico-social, en stratégie, prospective, efficacité (350 actions sur site), en efficacité opérationnelle, performance et conduites de changement (plus de 700 actions sur site) – Un directeur de soins

Mme Ibtihaj BOUCHIRAB : Chargée de mission sur les systèmes d'information, 15 années d'expérience dans les organismes de tutelles et dans près de 100 établissements sanitaires et sociaux.

Autre(s) intervenant(s) possible suivant le profil des participants

Programme:

JOUR 1

MODULE 1 : EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES IMPACTANT LE PERIMETRE DES PROCESSUS DES PARCOURS DE SOINS : 2 H

Les derniers textes, législatifs et réglementaires qui définissent les orientations nationales de l'évolution du système de santé.

- De la loi santé du 26 janvier 2016 à la stratégie nationale de Santé 2018-2022
- Le Ségur investissement : les critères d'éligibilité (sept. 2021)
- Ma santé 2022 et ses 9 chantiers :
 1. Structuration territoriale des soins
 2. Adaptation des formations professionnelles
 3. Gradation des soins et évolution des groupements hospitaliers de territoire (GHT)
 4. Evolution des compétences managériales (notamment médicales) à l'hôpital
 5. Régulation et soins non programmés
 6. Diversification des conditions d'exercice et des parcours professionnels
 7. Qualité et pertinence des soins
 8. Numérique en santé
 9. Financement et tarification

Les attendus de la HAS sur le positionnement et la fluidité des parcours sur un territoire dans le cadre de la Certification V2020

MODULE 2 : Les Concepts de parcours et de filières de soin du patient. 1H

- Maillage territorial pour la structuration des niveaux de recours, la gradation de la prise en charge, l'efficacité et la qualité des soins.

MODULE 3 : ELABORER ET MANAGER LES PARCOURS 2 H

- Gouvernance et la simplification hospitalière : recommandations de juin 2020
- Identifier les besoins de prises en charge sur un territoire et développer des dispositifs innovants
- Identifier les ruptures dans les parcours, analyser les causes
- Décliner les Projets de santé partagés par parcours :
 - Construire les parcours en 6 étapes (prévention, orientation, diagnostique, prise en charge, sortie, suivi)
 - Repérer les acteurs partenaires à tous les niveaux du parcours de soins, de santé, de vie (structures, professionnels, proches, aidants, réseaux...)
- L'organisation des synergies entre sanitaire, médico-social et social
- Les nouveaux modes de prise en charge et les pratiques émergentes : CPTS, IPA, télé-médecine, alternatives à l'hospitalisation complète, plateformes de ressources...
- Comment renforcer l'implication des usagers
- Construire son projet médico-soignant partagé en cohérence avec les parcours élaborés

MODULE 4 : EFFICIENCE DU PARCOURS DE SOINS COORDONNES : 2H

- Outils de pilotage et mesure de la performance
- Développer une dynamique de management et de pilotage de projet, avec mesure et contrôle qualité et sécurité des patients
- La modélisation médicoéconomique des parcours.

Retour d'expérience d'un établissement expérimentateur par un coordinateur des soins ou/et directeur

JOUR 2

MODULE 5 : ANALYSE PARTAGEE DES PRATIQUES : 3 H

PRESENTATION D'EXEMPLES ABOUTIS : Retours d'expériences :

- Analyse de besoins d'une population sur un territoire
- Maillage territorial autour d'un projet de santé partagé,
- Modélisation de parcours :
 - populationnels : personnes âgées, handicap,
 - pathologiques : nutrition, cancer
 - ...

PRESENTATION D'OUTILS METHODOLOGIQUES : 3 H

- Fiches de performance
- Restitution graphique de parcours
- Plan d'analyse d'environnement externe et sources statistiques
- ...

TRAVAUX PRATIQUES PAR SOUS GROUPE : 2H

1. Analyses partagées à partir de travaux ou situations dans votre établissement et/ou territoire,
2. Animation et mise en commun, discussion et préconisations

Actions d'amélioration et suivi : QCM, Questionnaire de satisfaction



SOS Expertise chaque lundi de 11 à 13h

Tarif Préférentiel (adhérents au réseau Qualibio SANTÉ et les partenaires d'AACCRES QUALITÉ)

AACCRES QUALIBIO se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le quota minimum d'inscriptions définitives n'était pas atteint ou en cas de force majeure.

www.aaccres-qualibio.com

Tel 02 99 78 40 40

FORMATIONS (1 jour) - ACTIONS (1 jour)



Consulter notre site www.aacces-qualibio.com

Formations présentielle et analyses partagées de pratiques
Nous et vous : Une relation humaine et une réussite partagée !



Nos formations bénéficient d'un taux de satisfaction très satisfaisant: 98% (Evaluation par les participants : retour 2018-2019 : 100% des personnes très satisfaites ou satisfaites)

- **Les programmes et durées** des formations sont personnalisés : de 1 à 3 jours (par journée de 7 heures ou par demi-journée de 3,5 heures) par thème selon le public et les objectifs visés.
- **Accessibilité** : l'ensemble de nos formations sont réalisés dans des lieux choisis et pour l'accueil de public en situation de handicap et permet la libre circulation dans les zones d'accessibilité clés : Entrée, Accueil, Zone de circulation, Salles de formation, Ascenseur, Sanitaires.
- **Les prérequis** : néant au-delà des connaissances déjà acquises professionnellement en établissement de santé sanitaire, médico-social, social). Si pour certaines formations, des prérequis étaient exigés, cela serait mentionné clairement dans la rubrique « public » du programme.
- **Déroulement habituel des formations** : chaque participant reçoit un programme avec un questionnaire préparatoire à compléter et à nous retourner afin d'ajuster éventuellement la formation au regard du niveau des participants, leurs attentes et leurs besoins. La formation est basée sur : **Etape 1** : Recueil de pratiques et définition des objectifs (tour de table de présentation).
- **Etape 2** : Formation présentielle ou distancielle avec des contenus règlementaires et pratiques en privilégiant les échanges, le partage des bonnes pratiques. **Etape 3** : Analyse partagée des pratiques, Analyse collective des participants (Exercices pratiques : par sous-groupe). **Etape 4** : Actions d'amélioration et suivi : bilan QCM avant après, Questionnaire de satisfaction. **Etape 5** : Mise à disposition de la base documentaire. **Etape 6** : Proposition de suivi et échanges à distance sur le déploiement de la formation en interne.
- **Prix et modalités de paiement** : Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.
- **Prise en charge** : Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société AACCES QUALITE QUALIBIO ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.
- **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation** : L'annulation d'une séance de formation est possible par AACCES QUALITE ou par les inscrits, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse administration@aacces-qualibio.com. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.
- La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.
- En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société AACCES QUALITE QUALIBIO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.
- **Programmes des formations** : S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.
- **Propriété intellectuelle et droit d'auteur** : Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.
- **Informatique et libertés** : Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société AACCES QUALITE QUALIBIO sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.
- **Loi applicable et attribution de compétence** : Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société AACCES QUALITE QUALIBIO et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Rennes.
- **RGPD** - Règlement Européen (EU) 2016/679 sur le traitement des données personnelles.
- AACCES QUALITE QUALIBIO confirme son engagement à se conformer aux lois et règlement encadrant ses activités de promotion.

Tarif Préférentiel (adhérents au réseau Qualibio SANTÉ et les partenaires d'AACCES QUALITÉ)

AACCES QUALIBIO se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le quota minimum d'inscriptions définitives n'était pas atteint ou en cas de force majeure.

www.aacces-qualibio.com Tel 02 99 78 40 40